



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE COMMANDE

Portrait identitaire du massif des Baronnies provençales



Une autre vie s'invente ici



45 chemin des randonneurs * 26510 * Sahune * Tél. : 04 75 26 79 05 * Fax : 04 75 26 79 09 * smbp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-provencales.fr

51 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livarois-Forez, Loire Anjou Touraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays-de-France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Labellisé depuis début 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales est reconnu en tant que bassin de vie et destination touristique. Conformément à sa Charte, le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite « *développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire* ». A ce titre, quinze Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique des Baronnies provençales ont été identifiés en tant que « relais du Parc » ayant pour vocation d'être vitrines du territoire où seront mis en valeur les patrimoines, paysages et terroirs. Cette démarche de « relais du Parc » est novatrice et expérimentale au sein du réseau des Parcs naturels régionaux.

En 2015, la candidature au programme européen Espace valléen du Parc naturel régional des Baronnies provençales « *Faire destination 2015-2020* » a été retenue par l'État et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La stratégie de développement touristique vise à révéler, enrichir et organiser la destination « Baronnies provençales ». L'opération « *Portrait identitaire des Baronnies provençales* » sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Parc naturel régional est inscrite au titre de ce plan d'actions pour un montant global de 52 500€.

■ Territoire concerné

Le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales (1 506 km²) est composé de 82 communes réparties sur les départements de la Drôme (région Auvergne-Rhône-Alpes) et des Hautes-Alpes (région Provence-Alpes-Côte d'Azur), 16 communes associées et de six villes-portes : Dieulefit, Grignan, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine et Veynes.

- *Localisation des Offices de Tourisme / Bureaux d'accueil touristique "relais du Parc" :*
Buis-les-Baronnies (26), Dieulefit (26), Grignan (26), La Motte-Chalancon (26), Laragne (05), Montbrun-les-Bains (26), Nyons (26), Orpierre (05), Rosans (05), Séderon (26), Serres (05), Sisteron (04), Vaison-la-Romaine (84), Valréas (84), Veynes (05).

■ Objectifs

- ◆ Caractériser une identité territoriale, à partir des patrimoines (naturels, historiques, culturels), des connaissances, du paysage, des lieux, ambiances et spécificités locales qui enrichisse la légitimité, la singularité et l'attractivité de la destination ;
- ◆ Élaborer une interprétation et un « récit » du territoire sur la base des caractères identifiés comme significatifs du caractère local, contribuant à stimuler et construire un imaginaire original de la destination ;
- ◆ Concevoir, en illustration et accompagnement du schéma d'interprétation, un corpus d'images des motifs et thèmes retenus, destiné à expliciter les choix d'interprétation et à être exploités dans les supports de communication de la destination ;
- ◆ Réaliser une identité visuelle et une Charte graphique de la destination déclinée au sein des espaces vitrines « portes d'entrée » des Baronnies provençales ;
- ◆ Faire valoir cette identité auprès des visiteurs, des prestataires comme des institutionnels et structurer le réseau des opérateurs autour d'une image partagée ;



- ◆ Affirmer l'identité et l'existence du territoire auprès des habitants ;
- ◆ Concevoir un projet scénographique imagé et spatialisé des espaces « Relais du Parc », traduisant et incarnant le schéma d'interprétation du territoire préalablement élaboré ;
- ◆ Proposer des principes de design et définir des outils et un mobilier scénographique spécifique pour les espaces « relais du Parc » projetés au sein des Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique.

2. MAITRE D'OUVRAGE ET PROPRIETE DES DONNÉES

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

45, Chemin des randonneurs
26510 SAHUNE

Tel : 04.75.26.79.05

Fax : 04.75.26.79.09

smbp@baronnies-provencales.fr

Site : www.baronnies-provencales.fr

Contact projet : Amélie FROIDEVAUX, Chargée de mission Tourisme et Activités de Pleine Nature
afroidevaux@baronnies-provencales.fr / 06-33-22-49-95



CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE

DESCRIPTION DE LA MISSION

■ Spécifications générales et techniques

Lancement d'une consultation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du portait identitaire du territoire des Baronnies provençales (lot 1) et la Charte graphique de la destination déclinée au sein des espaces vitrines de la destination (lot 2).

Lot 1 : Portrait identitaire du territoire : conception et rédaction d'un schéma directeur d'interprétation des Baronnies provençales

■ *Définition et enjeux du « schéma d'interprétation »*

Le schéma d'interprétation tel qu'on l'entend ici s'inscrit dans les pratiques de l'interprétation du patrimoine et de la médiation culturelle telle que pratiquée depuis plusieurs décennies dans les Parcs naturels, les sites historiques et archéologiques, les sites naturels, les écomusées.

L'interprétation consiste à expliquer un territoire à ses visiteurs. Le schéma d'interprétation est un document de référence qui donne une vision globale des interprétations possibles d'un territoire, qui propose et pose les bases d'« une histoire » ou « des histoires » du territoire à découvrir et à vivre le temps d'un ou de plusieurs séjours, sur le mode de la visite. S'appuyer sur un schéma d'interprétation, c'est considérer que la première offre touristique et culturelle d'un territoire, c'est l'histoire et l'aventure originale qu'on peut y découvrir, à laquelle le visiteur est invité à participer. Parmi les différentes visions possibles des lieux et les différents thèmes qui peuvent y être attachés, le schéma d'interprétation propose un choix stratégique et des angles particuliers et originaux visant à éviter un exposé général et à construire une image, un discours et des activités spécifiques au territoire, et à nul autre pareil.

Le schéma d'interprétation fournit une lecture de l'espace qui oriente et valorise l'expérience du visiteur, qui réunit ensemble une approche à la fois « sensible » et didactique de l'espace « Parc ». Il est de l'ordre du scénario : il convoque des éléments réels mais éventuellement disparates, ceux de la réalité géographique, de la connaissance du territoire, de son Histoire, de ses patrimoines, de ses paysages, de sa faune, de sa flore, de ses savoir-faire, de ses personnages emblématiques ou légendaires, de tout ce qui fait son caractère... pour les articuler en un récit symbolique qui sera l'histoire qu'on donne à vivre aux visiteurs.

Il définit la manière et le ton dont on donne à voir, à lire et à éprouver un territoire. Il fait et met en scène le lien entre les lieux, il tisse les thèmes propres au territoire entre eux en une trame cohérente. Un schéma d'interprétation choisit parmi les multiples fils thématiques et les multiples trajectoires de découverte possibles du territoire ceux qui seront aptes à traduire sans mentir, à révéler sans trahir, à « enchanter » sans pour autant falsifier, le caractère du territoire comme support d'expériences.

Le schéma d'interprétation, s'il est d'abord une reconfiguration des données et des caractéristiques du territoire au filtre de l'imaginaire, sous la forme d'un texte, éventuellement illustré, se doit d'anticiper et de prendre en compte l'expérience du territoire et les façons dont celui-ci peut faire sens à travers tous les « sens », à l'image de ce que les paysages du territoire concerné peuvent offrir. Ambiances, panoramas, matières, lumières, sons, senteurs sont aussi l'étoffe et la scène où se jouent les différentes composantes patrimoniales et territoriales.

Ce schéma, tel qu'on le conçoit ici, se doit d'apporter une vision spatialisée, structurée et hiérarchisée du territoire, de dévoiler l'identité et le rôle propre de chaque secteur et lieu emblématique, dans la complémentarité avec tous



les autres. Le schéma d'interprétation a une dimension de stratégie spatiale : en identifiant le rôle de chaque espace et paysage dans le récit global du territoire, il anticipe et structure l'orientation future du visiteur et les dispositifs qui seront amenés à aider celle-ci.

Document de référence en amont de toute autre réalisation, le schéma d'interprétation comme « grille de lecture » du territoire sert de tableau de bord, et répond donc également aux principales interrogations des gestionnaires et prestataires portant sur les messages à transmettre aux visiteurs et habitants, l'identification de lieux emblématiques et caractéristiques d'un territoire. Il requiert une vision stratégique du territoire et de ses enjeux pour apporter cohérence et attractivité.

▪ **Nature de la prestation**

1. Diagnostic et analyse des potentiels : phase de terrain, de rencontre de personnes ressources, d'arpentage du territoire, de découverte de ses paysages, de perception des lieux « du point de vue du visiteur », de consultation des personnes ressources, d'analyse documentaire des données, inventaires, de la bibliographie, de l'iconographie du territoire permettant d'étudier les potentialités/caractéristiques, de recenser et d'analyser les thèmes et motifs constituant le caractère original du territoire et de les mettre en perspective.

Dans cette tâche, les chargé(e)s de mission du Parc pourront contribuer à informer le prestataire.

Le diagnostic du territoire devra s'appuyer sur une découverte concrète et approfondie du terrain par le prestataire, dans la diversité de ses lieux et des modes de déplacement, de découverte et de pratiques (vision automobile et son espace, visions pédestres et leurs espaces...), de jour ou de nuit. Cette confrontation et cette immersion dans les paysages et les ambiances des Baronnies devra aussi bien recouper les sites et voies « incontournables » que rendre compte de richesses, de lieux et d'aspects moins connus mais éventuellement riches d'images, d'émotions, de patrimoines emblématiques.

De même, il est attendu que le prestataire se mette en état de connaissance, non-exhaustive mais globale, à travers l'étude de la documentation et/ou l'écoute des personnes ressources, des grandes lignes de l'Histoire, de la géographie, des paysages, de la faune et de la flore, des patrimoines, du bâti, des productions ou de l'imaginaire (patrimoine narratif, contes, récits de vie) des Baronnies provençales.

Les éléments et conclusions de cette phase de diagnostic du territoire et de ses potentialités pourra ou non, selon le choix du prestataire, donner lieu à une partie dédiée au sein du document de rendu du schéma d'interprétation. Ils devront à minima être présentés et explicités à l'oral en réunion avec le Comité de Pilotage.

Dans tous les cas, le document final, à travers ses choix et son parti-pris narratif, devra témoigner d'un réel diagnostic du territoire et de ses potentialités et montrer que ceux-ci fondent ceux-là.

2. Définition de l'esprit des lieux et du parti-pris narratif : phase d'interprétation du territoire à travers l'identification, l'analyse, la sélection, la reformulation des motifs et caractères marquants et originaux, et articulation de ceux-ci en un fil conducteur, leur traduction en messages, et en scénario qui mettra en scène les richesses/caractéristiques des Baronnies provençales au regard des objectifs établis.

3. Répartition spatiale et thématique : phase de hiérarchisation et de traduction des thématiques racontant une histoire et mise en corrélation avec des lieux identifiés (patrimoniaux, paysagers, touristiques ou autres) comme sites phares des Baronnies provençales.

Cette mission n'inclut pas d'inventaires exhaustifs et détaillés des patrimoines et des lieux de visites existants ; de plans d'interprétation précis des différents secteurs du Parc ; ni d'avant-projet ou esquisse d'aménagement pour les sites emblématiques identifiés après lecture et analyse du territoire.

- **Livrable attendu** : document rédigé de 50 à 100 pages accompagné d'une cartographie thématique et d'identification et de hiérarchisation des sites phares caractéristiques du territoire.
 - Le document pourra au choix dédier ou non une partie à l'aspect « diagnostic », mais il devra obligatoirement consacrer une partie à l'exposition argumentée du ou des partis-pris narratifs généraux de l'interprétation, rendant compte sous un angle spécifique de l'identité générale / « l'image commune » / thème global du territoire.
Le plan du document est laissé au choix du prestataire en fonction de sa méthodologie.
Le texte devra pour la suite être structuré en plusieurs parties ou sous-parties dédiées aux identités des territoires spécifiques, déclinant le ou les thèmes, motifs et opportunités dominants qui font la différence entre les lieux et secteurs du Parc, bien qu'à travers leur parenté commune.
 - Il est souhaité que le schéma d'interprétation soit illustré autrement que par la seule expression écrite, par des images du territoire (lieux, paysages, thèmes, objets, plantes, animaux...), les choix, motifs et parti-pris narratifs qu'il exposera. Et ce sous forme de photographies et/ou d'illustrations dessinées. Il n'est pas attendu un travail de photographe ou illustrateur professionnel dans cette mission. De plus, il n'est pas demandé de travail de mise en page spécifique, mais il est requis qu'un renvoi du texte aux photographies/illustrations soit possible, soit en plaçant les photographies/illustrations au fil du texte, soit en annexe.

- **Durée de la mission** : 3 mois

- **Calendrier prévisionnel**

Choix du prestataire : juin 2017

Première réunion de travail avec COPIL : juin 2017

Lancement de la mission : 1er juillet 2017

Remise d'une première maquette : 31 août 2017

Rendu du schéma d'interprétation : 30 septembre 2017

- **Enveloppe budgétaire retenue** : 30% de l'enveloppe globale



Lot 2 : Portait identitaire des Baronnies provençales : Scénographie et design d'espace, conception de mobilier et préconisations d'outils de médiation et de communication, identité visuelle et Charte graphique de la destination déclinées au sein des espaces vitrines du territoire (« Relais du Parc »).

▪ **Définition et enjeux de la "thématisation" des espaces vitrines**

La thématization, au sens strict, renvoie à la construction d'une offre touristique liée à des thèmes construits autour de l'identité d'un territoire (lot 1). Dans ce cadre, les thèmes les plus forts et représentatifs seront mis en avant, expliqués et transformés en produits et services accessibles aux touristes. La mise en scène devra être tournée vers des touristes désireux d'apprendre, de découvrir et de vivre des expériences uniques et interactives avec une immersion sur le territoire des Baronnies provençales.

▪ **Nature de la prestation**

Sur la base des choix scénaristiques opérés en parallèle ou au préalable au sein du schéma d'interprétation des Baronnies provençales (lot 1), par lui-même ou par un autre prestataire, le prestataire sélectionné pour le présent lot aura pour mission la conception d'un projet scénographique destiné à l'aménagement futur des « relais du Parc », espaces vitrines dédiés à la promotion et à la médiation touristique et culturelle du Parc naturel régional au sein des Offices de Tourisme et Bureaux d'accueil touristique « relais du Parc » du territoire.

Cette mission n'est pas une mission de maîtrise d'œuvre mais doit permettre au Parc de disposer d'éléments techniques détaillés. Les éléments techniques de cette mission devront permettre au maître d'ouvrage d'établir un marché de travaux pour la mise en œuvre des aménagements préconisés.

1. Identité visuelle et Charte graphique

Le prestataire sélectionné aura pour mission d'élaborer une charte graphique de la destination touristique, en partenariat avec les acteurs touristiques, qui sera ensuite déclinée dans les outils de communication du Parc. Il devra répondre et être conforme au schéma d'interprétation (lot 1) et traduire les valeurs, images et thèmes du Parc au travers la scénarisation d'espaces vitrines.

2. Conception scénographique d'espaces vitrines de la destination en partenariat avec les communautés de communes du territoire et les Offices de Tourisme « relais du Parc », en articulation avec les stratégies touristiques départementales de la Drôme et des Hautes-Alpes et du Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale et en réponse aux besoins et aux choix de représentation et de médiation du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Le prestataire devra proposer, en déclinaison des éléments du portrait identitaire (lot 1), des préconisations sur l'aménagement et la scénarisation d'un espace Parc au sein des Offices de Tourisme des Baronnies provençales/Bureaux d'accueil touristique (5 m² maximum). Il s'agit ici d'un travail de thématization et mise en scène des spécificités du territoire sur un espace d'accueil touristique déclinable et modulable qui se doit d'être attrayant.

- Visite des locaux des Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique pilotes des Baronnies provençales :
Rencontre avec les directions sur les attendus, la localisation et la disposition d'un espace « Parc » tout en étudiant le parcours du client.
- Accompagnement sur l'aménagement et la mise en scène (ludique, pédagogique et/ou sensorielle) d'un espace « Parc » axé sur les principales thématiques identitaires - au sein des Offices de Tourisme/Bureaux d'accueil touristique :
Ambiance et décor / esprit du lieu = décoration, couleur/éclairage, design, types de mobiliers, équipements numériques (vitrine, écrans, tablettes numériques, bornes, etc.), approches multisensorielles, exposition, parcours d'interprétation.

▪ **Livrables attendus**

- Note décrivant les principes généraux et préconisations relatives à la scénographie des espaces vitrines de la destination.
- Un plan d'aménagement concret détaillé d'un espace d'accueil touristique « type » déclinable et modulable aux différents relais du Parc illustré des scénographies retenues, budgétisé et accompagné d'esquisses.

▪ **Durée de la mission** : 3 mois

▪ **Calendrier prévisionnel**

Choix du prestataire : juin 2017

Première réunion de travail avec le COPIL : septembre 2017

Lancement de la mission : septembre 2017

Rendu : 20 décembre 2017

▪ **Enveloppe budgétaire retenue** : 70% de l'enveloppe globale

■ **Pilotage de la mission**

Un comité de pilotage (COPIL) composé des élus et techniciens du Parc sera chargé du suivi des prestations et de l'avancement de la mission.

Le COPIL sera plus particulièrement composé de la Présidente du Parc, du Vice-président délégué au tourisme, des élus du groupe de travail « communication du Parc », de la direction, des chargé(e)s de mission tourisme et APN - Communication - Paysages.

A noter que la chargée de mission « *Tourisme et Activités de Pleine Nature* » fera le lien avec les Communautés de Communes et les différents acteurs touristiques.

■ **Informations complémentaires**

Le prestataire cédera ses droits d'auteur et devra fournir au Parc un(e) CD/clé USB contenant les éléments graphiques fournis en fichiers sources.

Le prestataire s'engage à laisser au Parc naturel régional des Baronnies provençales la jouissance des visuels, de la charte graphique, des plans, des maquettes sans autre contrepartie et à lui céder dans les mêmes conditions les droits exclusifs de reproduction des créations effectuées pour la réalisation du marché. Ceci inclut notamment les droits d'auteur et les droits de reproduction.

Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas faire usage de ces œuvres pour d'autres bénéficiaires que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sauf après accord écrit du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

■ **Annexes : documents fournis au prestataire**

- Diagnostic territorial du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Étude paysagère du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Charte d'utilisation du logotype et du positionnement des Parc naturels régionaux de France
- Grille couleurs site Web 2015 - Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Charte graphique - cahier des normes 2015 - Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Périmètre du Parc - données SIG
- Guide signalétique du Parc naturel régional des Baronnies provençales

MODALITES ADMINISTRATIVES

I. MODALITES DE LA CONSULTATION

I.1. Forme de la consultation

Le dossier de consultation se compose du présent cahier des spécifications techniques de commande.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au cahier des spécifications techniques au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Cette disposition reste valable dans le cas où cette date serait reportée. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

I.2. Durée d'exécution

La prestation débutera à compter de la date de notification du marché et devra être achevée au plus tard au 30 septembre 2017 pour le lot 1 et au 20 décembre 2017 pour le lot 2.

L'achèvement de la prestation sera constaté par la réception du rapport d'exécution de la mission.

I.3. Critères de sélection

Les critères de choix de l'offre la mieux disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

60% sur le critère technique et artistique

- Pertinence de la méthodologie retenue et des pistes créatives proposées ;
- Références de travaux en interprétation (lot 1) et/ou en scénographie d'espace, en graphisme, en design (lot 2) de préférence en lien avec des territoires, musées, expositions ou lieux d'accueil touristique ou de médiation scientifique en lien avec les espaces ruraux, naturels, patrimoniaux ;
- Respect du cahier des charges et des objectifs recherchés ;
- Délais d'exécution.

40% sur le critère de prix

- Coût des prestations et réalisations demandées ;
- Moyens techniques et humains utilisés.

I.4. Profil du prestataire, qualités requises

Le prestataire retenu devra avoir un profil et des références en interprétation du patrimoine (lot 1), en scénographie culturelle et/ou en design, en graphisme, (lot 2).

Il est possible de répondre en groupement afin de proposer toutes les compétences requises pour la mission.



II. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

II.1. Présentation de l'offre

L'offre à remettre comprendra obligatoirement :

- Un *descriptif détaillé de réponse à la commande* comportant une notice méthodologique précisant la philosophie et la manière précise dont le prestataire compte réaliser sa mission.
- Un *cahier de références de travaux* en interprétation (lot 1) et/ou en scénographie d'espaces, en graphisme, en design (lot 2) de préférence en lien avec des territoires, musées, expositions ou lieux d'accueil touristiques ou de médiation scientifique en lien avec les espaces ruraux, naturels, patrimoniaux ou les Parcs naturels.
- Un *budget précis*.

II.2. Dépôt des offres

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats, le maître de l'ouvrage ne pouvant être tenu pour responsable du dépassement de la date fixée pour la remise des dossiers.

II.3. Date limite de réception des offres

Les offres devront être remises avant le : **16 juin 2017**.

Soit

- Sous pli cacheté contre récépissé à l'accueil du Parc,
- Envoyées par voie postale avec accusé de réception à :
Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
45, Chemin des randonneurs - 26510 SAHUNE

Les propositions par voie électronique sont possibles à smbp@baronnies-provencales.fr, sous réserve de l'usage d'un accusé de lecture. Le pli ou l'enveloppe portera la mention : "Portrait identitaire du territoire des Baronnies provençales" spécifiant le lot concerné.

III. CLAUSES FINANCIERES

III.1. Modalités de paiement

Les factures seront établies sur la base du bordereau des prix remis à l'offre.

- Règlement de 30% à la signature de la commande,
- Règlement du solde à l'issu du rendu des livrables.

III.2. Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception par le « Maître d'Ouvrage » de la facture signée par le prestataire accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement sur le compte du prestataire).

IV. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

16 mai 2017

